

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	5

Date de la convocation
25/03/2025

Date d'affichage

Objet
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n° 2025-003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 066-216602037-20250404-2025003-DE

Séance du : 04 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le quatre avril à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : Romain CAYUELA, Martine MAUGUIN, Gilberte COLL, Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS

Absent : Hubert VAN DE WERVE

Absent excusé : Wilhelm HUBER

Madame Gilberte COLL a été nommée secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2025

- Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,
- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,
- Vu l'article 151 de la Loi de finances 2024 instaurant une déliaison possible du taux de la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année 2025 les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière bâti : 45.61%
Taxe foncière non bâti : 100.32 %
Taxe d'habitation : 11.07 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,

Romain CAYUELA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

Le Maire,



Martine MAUGUIN